

CAP Esthétique – Cosmétique - Parfumerie

Le titulaire du CAP Esthétique – Cosmétique est un professionnel qualifié, spécialiste des techniques de soins esthétiques et de maquillage, du conseil de la vente des produits cosmétiques, des produits de parfumerie et des prestations esthétiques. Ses activités consistent à réaliser des soins esthétiques du visage et du décolleté, des mains et des pieds, des maquillages du visage et des ongles, des épilations. Il doit accueillir, conseiller les clients, réaliser des ventes de produits et/ou de prestations de service.

Programme

Enseignement Professionnel

- **Biologie :**

Base d'étude du corps humain; anatomie appliquée; présentation synthétique des systèmes de la vie végétative et de régulation; le système tégumentaire

- **Cosmétologie :**

Réglementation relative aux produits; cosmétiques et d'hygiène corporelle; composants des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle; différentes formes galéniques; composition générale

- **Technologie des appareils et des instruments :**

Courants et ondes utilisés en soins esthétiques; appareils utilisés dans les soins esthétiques; instruments utilisés dans les soins esthétiques

- **Techniques esthétiques :**

Poste de travail; techniques de soins visage; cou et décolleté; techniques d'épilation; bronzage; techniques de teinture des cils et sourcils; techniques de maquillage; techniques de soins esthétique des mains et des pieds

- **Vente des produits et de prestations de services :**

Approche commerciale des produits; présentation des produits; prestation de services; techniques de vente; opération administratives

- **Connaissance du milieu professionnel :**

Connaissance de l'entreprise; outils de gestion; agencement des espaces professionnels; hygiène en milieu professionnel; législation professionnelle; culture professionnelle

- **Arts appliqués :**

Culture artistique; principaux moyens d'expression et de communication; esthétique-cosmétique et design; projets (maquillage, packaging, vitrine, ...)

- **Prévention – Santé – Environnement :**

Santé et équilibre de vie, environnement économique et protection du consommateur; alimentation et santé; prévention des comportements à risques et conduites addictives; sexualité et prévention

Enseignement Généraux

- Français
- Histoire, géographie
- Mathématiques
- Sciences
- Éducation civique, juridique et sociale
- Langue vivante
- Éducation physique et sportive

Règlement d'examen

Épreuves	Forme	Durée	Coeff.
Domaine Professionnel			
EP.1 Techniques esthétiques	<i>Pratique et Écrite</i>	4h30 ¹	8 ²
EP.2 Vente de produits et de prestations de service	<i>Orale</i>	30 min max	3
EP.3 Sciences et arts appliqués à la profession	<i>Écrite</i>	3h	4
Domaine Généraux			
EG.1 - Français - Histoire- géographie, éducation civique	<i>Écrite</i> <i>Orale</i>	2h 15min	3
EG.2 - Mathématiques - Sciences (physique - chimie)	<i>Écrite</i> <i>Écrite</i>	1h 1h	2
EG.3 Éducation physique et sportive			1
EF.1 Épreuve facultative : langue vivante étrangère	<i>Orale</i>	20 min	

(*) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme.

^{1 2} dont 1h et 1 point de coefficient pour l'épreuve Prévention, santé, environnement

Stage

Le cycle de formation comporte obligatoirement une période de formation en milieu professionnel d'une durée de 12 semaines, réparties sur l'ensemble de la scolarité, dans au moins 2 entreprises d'accueil. Elle permet à l'élève de travailler en situation réelle, de s'insérer dans une équipe et d'appréhender la réalité de l'entreprise.

Après le CAP

Le titulaire du CAP Esthétique peut exercer son métier dans les instituts de beauté, les entreprises de production et de distribution de produits de beauté et de parfumerie, les salons de coiffure, les établissements de soins, de cure, etc.

Il peut aussi choisir de continuer à se former à travers un **Brevet Professionnel** ou un **Bac Pro Esthétique**

